

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Nouméa, le 10 MAI 2016

Le Directeur,

à

Société d'équipement de Nouvelle-Calédonie
SECAL
A l'attention de monsieur
BP 2517 Agence principale
98846 Nouméa cedex

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – modification de l'arrêté n°1369-2004/ARR/DENV du 11 juillet 2014 autorisant l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques et assimilées dit station d'épuration Dumbéa 2 et d'une installation de co-compostage des boues sis à Koutio, commune de Dumbéa

Référence : - dossier de porter à connaissance en date du 4 février 2015

Pièce jointe : un projet d'arrêté modificatif

Monsieur,

Suite à votre porter à connaissance, veuillez trouver ci-joint le projet d'arrêté modifiant l'arrêté n° 1369-2014/ARR/DENV du 11 juillet 2014 autorisant l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques et assimilées dit station d'épuration Dumbéa 2 et d'une installation de co-compostage des boues sis à Koutio, commune de Dumbéa.

Conformément à l'article 413-21 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez **d'un délai de 15 (quinze) jours** pour présenter vos observations par écrit.

Je vous saurais gré de bien vouloir retourner, dans les meilleurs délais, l'accusé de réception que vous trouverez ci-joint, dûment rempli et signé, à la direction de l'environnement.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement



Jean-Marie LAFOND



DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

6 route des artifices

BP L1

98849 Nouméa Cedex

Affaire suivie par :

*Bureau des Installations classées pour la Protection de
l'Environnement*

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

A retourner dûment complété à la direction nommée ci-dessus

Je soussigné(e) _____

en qualité de _____

accuse réception du projet d'arrêté modifiant l'arrêté n°1369-2014/ARR/DENV du 11 juillet 2014 autorisant l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques et assimilées dit station d'épuration Dumbéa 2 et d'une installation de co-compostage des boues sis à Koutio, commune de Dumbéa.

En date du _____

Je déclare être informé(e) de la faculté de saisir le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de ce jour pour former un recours contre cette décision.

A _____, le _____

Signature